



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE AU SIÈGE DU CONSEIL
575, RUE SAINT-AMABLE
BUREAU RC-01
QUÉBEC, QUÉBEC**

LE 14 FÉVRIER 2002

Adopté tel que rédigé à la séance du Conseil du 11 avril 2002

Présences : Monsieur Laurent McCutcheon, président

M^e Monique Corbeil
M^e Laurence Demers
Monsieur Joseph Gabay
M^e Charles Gosselin
M^e Odette Laverdière
Madame Anne-Marie Lemieux
M^e Gaétan Lemoyne
Monsieur Jeannot Richard

M^e Francine Fortin-Lacroix, secrétaire
M^e Michèle Juteau, adjointe au président
M^e Sophie Vaillancourt, avocate

Absences : M^e Michel Brisson
Madame Line-Sylvie Perron

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 14 février 2002	Page : 1
--	----------------------------------	-----------------

1.1 Ouverture de la séance

Monsieur Laurent McCutcheon, président, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance publique

Sur la proposition de M^e Monique Corbeil, appuyée par madame Anne-Marie Lemieux, l'ordre du jour de la séance publique du Conseil est adopté.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique du 13 décembre 2001

Sur la proposition de monsieur Jeannot Richard, appuyée par M^e Laurence Demers, le procès-verbal de la séance publique du 13 décembre 2001 est adopté.

1.4 Sujets d'information

M^e Sophie Vaillancourt présente la revue de presse.

Elle indique que l'honorable juge Louis Morin a été nommé président de la Commission des relations du travail.

Une session de formation sur la *Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives* sera préparée et dispensée aux membres du Conseil.

Monsieur Laurent McCutcheon entrera en contact avec le président de la Commission des relations du travail en vue d'organiser une rencontre avec ce dernier.

Le rapport annuel 2000-2001 de la Commission des lésions professionnelles est déposé.

1.5 Article 19 du Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec

M^e Michèle Juteau a rencontré M^e François Aquin pour lui donner le mandat d'examiner la légalité de l'article 19 du Code de déontologie. Même si des discussions sont intervenues avec les représentants du ministère de la Justice, des difficultés subsistent encore.

M^e Juteau vérifiera à quel moment l'opinion juridique de M^e Aquin sera disponible. Il est suggéré que les avocates de la permanence du Conseil préparent un document synthèse afin de faciliter les discussions à venir au Conseil.

M^e Gaétan Lemoyne, président du Tribunal administratif, offre sa collaboration afin de trouver une solution satisfaisante pour tous les intervenants.

1.6 Révision du site web du Conseil (présentation de M^e Sophie Vaillancourt)

Le site web du Conseil sera complètement refondu, afin de se conformer aux exigences du nouveau programme d'identification visuelle du gouvernement. On profitera de l'occasion pour revoir le contenu du site. Il en est de même pour le dépliant de présentation du Conseil.

M^e Vaillancourt dépose aux membres du Conseil un document faisant état des objectifs du site, en soulignant que celui-ci s'adresse d'abord aux citoyens mais qu'une partie visera les membres des tribunaux administratifs sur lesquels le Conseil a juridiction. Un tableau et un organigramme des rubriques et des sous-rubriques qui apparaîtront sur le site sont distribués.

Il est suggéré qu'une page en évidence soit consacrée à la question « Votre plainte relève-t-elle du Conseil ? », avec des exemples. Il est aussi suggéré de mettre sur le site uniquement les codes de déontologie qui sont en vigueur, en mentionnant qu'ils sont en révision.

M^e Vaillancourt est félicité pour l'excellence de son travail.

CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE	PROCÈS-VERBAL
--------------------------------------	---------------

1.7 Journée de formation sur la déontologie préparée à l'intention des membres du TAQ, des commissaires de la CLP et des régisseurs de la RDL

Le rapport final du comité ad hoc présidé par M^e Odette Laverdière a été annexé à l'ordre du jour.

Monsieur Laurent McCutcheon a rencontré les présidents et la présidente des tribunaux relevant de la compétence du Conseil le 13 février 2002 pour leur présenter la proposition.

Il a été suggéré que la journée de formation ait lieu en mai 2003 à Montréal afin de permettre, le lendemain, la tenue de l'assemblée annuelle du Tribunal administratif du Québec.

Lors de la prochaine réunion des membres du comité ad hoc, la liste des invités sera préparée et des contacts seront faits auprès de la Commission des relations du travail.

M^e Michèle Juteau fera des démarches pour la réservation des salles nécessaires à la tenue de la journée de formation.

1.8 Calendrier des réunions

La séance du 30 janvier 2003 (Québec) est ajoutée au calendrier.

1.9 Varia

Il n'y a aucun item à cette rubrique.

Fin de la séance publique à 10 h 40

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 14 février 2002	Page : 4
---	---------------------------	----------

En raison de la résolution adoptée le 29 avril 1999, les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'adoption du procès-verbal de la portion à huis clos de la séance du 13 décembre 2001 et l'examen des plaintes.

Résultat de la séance à huis clos :

Sur la proposition de monsieur Joseph Gabay, appuyée par madame Anne-Marie Lemieux, l'ordre du jour de la séance tenue à huis clos est adopté tel que modifié.

Sur la proposition de M^e Charles Gosselin, appuyée par M^e Laurence Demers, le procès-verbal de la portion à huis clos de la séance du 13 décembre 2001 est adopté.

État des dossiers de plaintes

La transcription de l'enregistrement sonore de l'audience est en attente dans deux dossiers. Ils seront à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Dans le dossier n^o 50, le comité d'enquête a tenu l'audience le 31 janvier 2002.

Examen des plaintes des dossiers n^{os} 67 à 75

Les plaintes sont déclarées irrecevables au sens de l'article 185 de la *Loi sur la justice administrative* pour les motifs énoncés aux décisions.

CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE	PROCÈS-VERBAL
--------------------------------------	---------------

Demandes de reconsidération des dossiers n^{os} 62 à 66

Les demandes sont rejetées pour les motifs énoncés aux décisions.

Fin de la séance à huis clos à 10 h 50.

La secrétaire du Conseil,

Francine Fortin Lacroix

Francine Fortin-Lacroix, avocate

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 14 février 2002	Page : 6
---	---------------------------	----------